

PROTOCOLE 2016/2019 : DES AVANCEES TANGIBLES POUR LES PERSONNELS

La Commission exécutive du SNICAC-FO s'est réunie les 28 et 29 septembre 2017.

1) Protocole : des avancées enfin concrétisées

Le SNICAC se réjouit de la mise en œuvre du RIST (régime indemnitaire simplifié des 4 corps techniques de la DGAC) au 1^{er} juillet 2017. Tous les IEEAC ont bénéficié de revalorisations à cette occasion. D'autres augmentations sont prévues au 01/01/2018 et 01/01/2019.

Le SNICAC demande que l'élargissement des fonctions éligibles pour l'accès aux emplois fonctionnels techniques HEB, HEA et 1015 soit mis en œuvre rapidement.

Par ailleurs, le SNICAC est satisfait de la mise en place d'une mutuelle référencée (la MGAS : mutuelle générale des affaires sociales) pour tous les agents qui le souhaitent au 1^{er} janvier 2018. Les prestations de la MGAS sont intéressantes et les agents adhérant bénéficieront d'une participation financière de la DGAC comme le souhaitaient tous les syndicats.

Enfin, le SNICAC regrette l'attitude de la CGT qui passe son temps à dénigrer le protocole et les signataires : dans le contexte de rigueur imposée à l'ensemble des fonctionnaires, les personnels peuvent mesurer l'intérêt d'avoir un protocole DGAC qui continuera à s'appliquer jusqu'à fin 2019.

2) Emplois fonctionnels pour les attachés :

Le SNICAC demande que la liste des attachés qui seront détachés sur un emploi fonctionnel de conseiller d'administration (CAAC) en 2017 soit diffusée au plus vite par le SG.

Le SNICAC rappelle sa demande d'ouverture, dès cet automne, du chantier de révision du statut de conseiller pour tenir compte des effets de la mise en œuvre du PPCR. Le SNICAC a remis des propositions concrètes au SG. Il faut maintenant en discuter rapidement.

3) Télétravail : certains services traînent des pieds

La DGAC qui était en retard sur les autres administrations a enfin mis en place le télétravail dans ses services.

Le SNICAC constate que certains services ont eu une démarche volontariste (DSAC, DTI..) tandis que d'autres traînent des pieds (DO, SSIM..).

Lors du prochain comité de suivi du télétravail, FO demandera un bilan par service et veillera à ce que les demandes des agents soient traitées de manière homogène.

Il est inacceptable que certains chefs de service freinent la mise en œuvre et refusent d'appliquer la réglementation qui est pourtant claire : le droit au télétravail s'applique aussi aux cadres « dès lors qu'un volume suffisant d'activités télétravaillables peut être identifié et regroupé » (article 2 de l'arrêté du 21/07/2016 relatif au télétravail dans les services du MEEM).

4) Programmes 4-Flight et SYSAT : des dérives très préoccupantes

Le SNICAC considère que les retards importants (plusieurs années) et la dérive des coûts du programme 4-Flight sont très préoccupants. La piètre qualité des versions livrées par l'industriel THALES pose question.

Pour les approches, le programme SYSAT prend lui aussi du retard.

Si la forte croissance du trafic (+5% par an) se poursuit dans les prochaines années, les systèmes actuels (CAUTRA et approches) pourront-ils encore tenir jusqu'à la mise en service des nouveaux systèmes qui n'interviendra sans doute pas avant 2022 ?

5) Appel intersyndical unitaire à la grève dans la Fonction publique le 10 octobre

Toutes les fédérations syndicales appellent l'ensemble des fonctionnaires (Etat, collectivités, hôpitaux) à la grève le mardi 10 octobre pour s'opposer à certaines mesures prévues par le gouvernement :

- Nouveau gel du point d'indice en 2018.
- Suppressions de 120000 emplois publics d'ici à 2022.
- Rétablissement du jour de carence en cas d'arrêt maladie.
- Hausse de 1,7% de la CSG avec une compensation insuffisante dont la pérennité n'est pas garantie.
- Menace sur le statut des fonctionnaires.

FO appelle tous les personnels de la DGAC à faire grève le 10 octobre.

**Retrouvez toutes les infos du SNICAC sur le site web :
FODGAC.FR**

